



MAIRIE
1, Rue des Écoles
63500 ORBEIL

SEANCE DU 19 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'ORBEIL s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard MERLEN, Maire d'ORBEIL.

Vu la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, cette séance s'est tenue en présence d'un public limité à cinq personnes. Conformément aux dispositions du décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de conseillers municipaux présents : 9

Nombre de pouvoirs : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : le mardi 10 mai 2022

Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Bernard MERLEN, Gilles GUERET, Frédéric BOUILLAND, Mireille GAYARD, Florence FAYE, Sandrine MANLHIOT, Bruno LAURENT, Guillaume MARTINEZ, Christelle GARDETTE.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Mireille ARCHIMBAUD

Absents : Célia CONTAMINE, Ludovic CELLIER

Secrétaire : Mireille GAYARD

Délibération n°2022-30 du 19 mai 2022 – SP le 20/05/2022

Objet : Demande de fond de concours – Bonus environnemental – Remplacement des fenêtres au bureau de l'AICRI

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Orbeil bénéficie, en parallèle du fond de concours API, d'un bonus environnemental qui correspond à 5% du fond de concours, soit 4.500 €

L'un des projets retenus sur l'année 2022 consiste à remplacer les fenêtres du bureau situées à l'étage et loué actuellement à l'association AICRI. Ce projet pourra, éventuellement, être décalé en 2023.

Monsieur le Maire explique qu'il serait intéressant de solliciter ce bonus environnemental pour le remplacement des fenêtres du bureau situé à l'étage de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de l'Agglo Pays d'Issoire à hauteur de 50 % du reste à charge des travaux de remplacement des fenêtres.

Délibération n°2022-31 du 19 mai 2022 – SP le 20 mai 2022

Objet : Demande de fond de concours – Bonus environnemental – Isolation de l'appartement du Domaine de Vort – annule et remplace la délibération du 5 juillet 2021

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, en sa séance du 5 juillet 2021 avait été autorisé à sollicité le bonus environnemental de l'Agglo Pays d'Issoire, concernant l'isolation de l'appartement du Domaine de Vort.

La demande portée sur 50% de la totalité des travaux. Monsieur le Maire demande à ce que le ratio soit revu **à 50% du reste à charge de la commune.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter le bonus environnemental auprès de l'Agglo Pays d'Issoire **à hauteur de 50 % du reste à charge des travaux d'isolation**

Délibération n°2022-32 du 19 mai 2022 – SP le 20 mai 2022

Objet : Travaux sur les chemins et fossés de la commune suite au classement « catastrophe naturelle » en 2021.

Monsieur le Maire rappelle que suite aux intempéries du 27 juin et 12 aout 2021, reconnues en état de catastrophe naturelle, il est nécessaire de remettre en état les chemins et fossés de la commune.

Monsieur le Maire indique que suite au classement en « catastrophe naturelle » de la commune, et sa volonté de mettre la commune en sécurité le plus rapidement possible, trois entreprises ont été consultées.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la mieux disante soit la Société CYMARO pour un montant hors taxe de 181.705,50 €.

Afin de pouvoir financer l'ensemble du projet, une demande d'aide exceptionnelle sera demandée au Département et à la Région à hauteur de 40% chacun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à retenir la Société CYMARO pour la remise en état des chemins et fossés
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Département et le Conseil Régional pour une aide exceptionnelle
- **DE SIGNER** tous documents au bon déroulement du dossier.

Délibération n°2022-33 du 19 mai 2022 – SP le 20 mai 2022

Objet : Création d'un poste à 30h00 en accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'afin de répondre à une charge de travail plus grande auprès des espaces verts de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi non permanents à temps non complet.

Monsieur le Maire explique que le budget 2022 est assez abondé, au chapitre 12, afin de pouvoir supporter cet emploi sur 3 mois.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au Tableau des emplois :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 1er juillet 2022 au 30 septembre 2022	1	Adjoint technique (C2)	Employé communal	30H/ semaine

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base du minimum de traitement à l'indice brut 382 (IB) – indice majoré 352 (IM).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** les propositions faites ci-dessus
- **CHARGENT** Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent et de signer le contrat et les éventuels avenants,
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrit au budget de la collectivité.

Délibération n°2022-34 du 19 mai 2022 – SP le 20 mai 2022

Objet : Demande de fond de concours – Demande de fond de concours auprès de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE pour les travaux d'aménagement de bourg de Perthus – annule et remplace la délibération du 29 avril 2021

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, en sa séance du 29 avril 2021 avait été autorisé à sollicité le fond de concours de l'Agglo Pays d'Issoire, concernant l'aménagement de bourg de Perthus.

Le montant indiqué lors de la précédente délibération (108.260,42 € de reste à charge) est erroné du fait que la subvention de la REGION concernant l'aménagement de bourg n'a pas été retenue. Il est donc nécessaire d'établir un nouveau plan de financement.

Monsieur le Maire souhaite déposer un nouveau dossier avec un plan de financement reflétant au mieux les dépenses engagées et subventions attribuées. Ce dossier comprendra l'enfouissement des réseaux secs (télécom, ORANGE, éclairage public, EDF) et le réaménagement des chemins piétonniers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire a déposé un nouveau dossier de fond de concours auprès de l'Agglo Pays d'Issoire à hauteur de 50 % du reste à charge des travaux d'aménagement de bourg suivant le nouveau plan de financement.

La présente séance du 19 mai 2022 comporte 5 délibérations numérotées de 30 à 34 comme suit :

Délibération n°2022-30 : Demande de fond de concours – Bonus environnemental – Remplacement des fenêtres au bureau de l'AICRI

Délibération n°2022-31 : Demande de fond de concours – Bonus environnemental – Isolation de l'appartement du Domaine de Vort – annule et remplace la délibération du 5 juillet 2021

Délibération n°2022-32 : Travaux sur les chemins et fossés de la commune suite au classement « catastrophe naturelle » en 2021.

Délibération n°2022-33 : Création d'un poste à 30h00 en accroissement temporaire d'activité

Délibération n°2022-34 : Demande de fond de concours – Demande de fond de concours auprès de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE pour les travaux d'aménagement de bourg de Perthus – annule et remplace la délibération du 29 avril 2021